



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1246 du 18 OCTOBRE 2006

Sommaire

| | PAGES |
|--|---------|
| ■ AGENDA | 2 |
| ■ INFOS BREVES | 2 |
| ■ EDITO | 3 |
| ■ POUR NOS CAMARADES DE LA ROCHELLE TOUTES ET TOUS A POITIERS LE 8 DECEMBRE | |
| - Déclaration de l'Ugff du 13 octobre 2006 | 4 |
| ■ C.T.P.M. du 28 septembre 2006 | 5 - 9 |
| - BUDGET 2007 | |
| ■ C.C.A.S. | |
| - Compte rendu de la commission n° 4 du 20 septembre 2006 | 10 - 11 |
| ■ Déclaration d'André Mandard, Président du C.C.A.S., au Ministre de la Fonction Publique | 12 |

Nouveau site Fédéral en cours de construction

N'hésitez pas à le consulter

www.equipement.cgt.fr

**A POITIERS LE 8 DECEMBRE
Pour la relaxe des « 4 »
DE LA ROCHELLE**



AGENDA

16 octobre 2006 :

Ugff collectif travail – handicap F.P.

17 octobre 2006 :

C.E. Confédérale

17 octobre 2006 :

Groupe d'échanges sur le devenir du ministère

18 octobre 2006 :

Réunion confédérale sur la G.P.E.C.

18 et 19 octobre 2006 :

C.E.S.

18 et 19 octobre 2006 :

A.G. INDECOSA-Cgt

24 octobre 2006 :

Forum International Economique

26 octobre 2006 :

Réunion D.G.R. Parisé / O.S.

26 octobre 2006 :

Réunion fédérale sur le site WEB

**A Poitiers le 8 décembre
pour la relaxe de nos
camarades de la Rochelle**



INFOS BREVES

Ministère des transports, de l'équipement,
du tourisme et de la mer

- [Arrêté du 25 septembre 2006](#) fixant la liste d'admission par ordre de classement au concours pour le recrutement de professeurs de l'enseignement maritime (femmes et hommes) – J.O. n° 235 du 10 octobre 2006 – site legifrance.
- [Décret n° 2006-1235 du 10 octobre 2006](#) relatif à l'indemnité de technicité et de sécurité allouée aux personnels techniques et assimilés de Météo-France – J.O. n° 236 du 11 octobre 2006
- [Arrêté du 29 septembre 2006](#) autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel d'accès des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et des ingénieurs des travaux de la météorologie au corps des ingénieurs des ponts et chaussées (femmes et hommes) site legifrance.
- [Arrêté du 5 octobre 2006](#) fixant les modalités d'application du décret n° 92-290 du 26 mars 1992 modifié instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services de Météo-France.
- [Arrêté du 10 octobre 2006](#) portant application du décret n° 2006-1235 du 10 octobre 2006 relatif à l'indemnité de technicité et de sécurité allouée aux personnels techniques et assimilés de Météo-France.

Déclaration du 10 octobre 2006



Attaque frontale du gouvernement contre les crèches

La Cgt défend depuis longtemps la création d'un service public d'accueil diversifié des jeunes enfants. La conseil d'analyse stratégique a annoncé s'être saisi de cette question sur laquelle il prétend se prononcer d'ici fin 2006.

Déclaration du 12 octobre 2006

Gaz de France – Suez : l'intérêt général ou la logique financière

La Cgt confirme la nécessité d'une grande mobilisation des salariés le 14 octobre 2006

Il est temps que ce soit l'intérêt général et mes enjeux énergétiques et de services publics eux-mêmes qui prévalent plutôt que les calculs à courte vue de quelques grands groupes appuyés sur les conseils avisés en investissements boursiers des analystes financiers londoniens ou New-Yorkais.

Déclaration du 12 octobre 2006

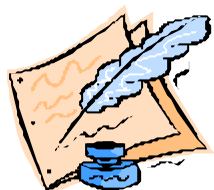
Continuité territoriale Maritime Corse / continent : l'argent public ne peut pas financer le dumping social

La Cgt alerte pour mobiliser l'opinion publique et attirer l'attention de l'exécutif Corse sur les conséquences du choix politique imminent. Il en va de l'avenir économique et social de la Corse !

Déclaration du 12 octobre 2006

Déconstruction des navires en fin de vie, des enjeux de société

La Cgt, pour ce qui la concerne, a entrepris un travail d'élaboration de propositions et se déclare disponible pour en débattre, sous une forme ou une autre, avec toutes les parties concernées par une telle filière, porteuse d'emplois et de développement des territoires et soucieuse de l'environnement



EDITO

Il y a deux ans, deux syndicalistes CGT, agents de la direction départementale de l'équipement des Landes, Pascal SANCERE et Michel DUPOUY, étaient scandaleusement condamnés pour fait syndical.

L'U.G.F.F.- C.G.T., avec le SNPTTE-CGT et la Fédération de l'Equipement C.G.T., avait à l'époque participé et aidé à la mobilisation pour la relaxe de nos camarades.

Aujourd'hui un pas de plus est franchi : Pascal SANCERE est convoqué le 14 octobre au commissariat pour un prélèvement ADN permettant son inscription au fichier des empreintes gé-

nétiques. Michel DUPOUY a été soumis à ce prélèvement il y a plus d'un an.

La criminalisation de l'action syndicale que l'U.G.F.F.-C.G.T. dénonce avec constance n'est pas un mythe : pour avoir, en 2000, participé à une action revendicative collective, qualifiée par le Tribunal de « *mouvement en bande organisée* » nos deux camarades sont amenés à être fichés selon les mêmes méthodes que des criminels de sang !

L'U.G.F.F.-C.G.T. condamne radicalement cette mesure répressive et l'acharnement dont sont victimes Pascal et Michel.

Montreuil, le 11 octobre 2006.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Pour nos 4 camarades de la Rochelle

Suite à l'incendie du siège du Medef en juin 2003, quatre camarades de la CGT étaient poursuivis pour incendie volontaire et complicité d'incendie volontaire. Le prononcé du jugement est intervenu le 1er juin.

Sur les quatre, deux ont été relaxés, les deux autres ont été condamnés à un mois de prison avec sursis (l'un travaille à l'Équipement, l'autre à la ville de La Rochelle). Le Medef avait réclamé 1,7 million d'euros de dommages et intérêts. Il a été largement entendu : les camarades sont également condamnés à verser 1,2 million d'euros !

Ce jugement est scandaleux. Depuis le début de l'affaire, la justice et le procureur de la République se sont mis au service du Medef. Dès les premiers jours, les droits de nos camarades ont été bafoués : le lendemain de l'incendie, le Medef affichait une banderole sur son siège local incriminant les manifestants, au mépris de la présomption d'innocence ; dans ses observations, le procureur indiquait que les inculpés avaient l'habitude des manifestations et donc, forcément, de manier des pneumatiques enflammés...

Les quatre camarades sont totalement innocents comme la défense l'a prouvé sans équivoque. Aujourd'hui, la liberté de manifester, de se syndiquer, est menacée. L'affaire de la Rochelle est bien à resituer dans un contexte plus général d'attaques incessantes contre les libertés de se syndiquer, de revendiquer et de s'exprimer. C'est pourquoi, nous sommes tous concernés.

Bien entendu, les deux condamnés ont fait appel de cette décision inique. Mais, c'est également le cas du Parquet et du Medef, et ce sont les quatre camarades qui sont à nouveau menacés dans le cadre de la procédure d'appel. Celle-ci se déroulera le 8 décembre à Poitiers.

Le 30 mars, nous étions 8 000 dans les rues de La Rochelle pour les soutenir.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin et faire encore plus fort. La Confédération CGT appelle à une manifestation de grande ampleur le 8 décembre à Poitiers.

La lutte contre le CPE nous a montré qu'il était possible de gagner et de faire respecter la justice. La mobilisation pour les quatre de la Rochelle doit s'amplifier et permettre de faire plier le Medef et ceux qui servent ses intérêts.

Alors, toutes et tous à Poitiers le 8 décembre

Rassemblement à 10h30

Montreuil, le 13 octobre 2006

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.48.18.82.11 – Courrier électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036



C.T.P.M. sur le budget 2007 présenté par le Ministre

La délégation CGT était représentée par : Bernard Salandre, André Godec, Willy Garing, Marie-Hélène Thomas, Sylvain De Biasi, Patricia Cerisay, Patrick Fabre, Jean-Pierre Fromonteil, Martine Hummel, Didier Lassauzay, Jean-Claude Lopes ; Marie-Thérèse Lucchini, Gilles Brochard, François Recher, André Mandard, Dominique Talbourdet, Alain Labbe, Philippe Belengère siégeaient à titre d'experts

Fixé après le conseil des ministres du 27 septembre 2006, Dominique PERBEN est venu présenter le Projet de Loi de Finances -PLF- 2007 pour notre ministère.

En introduction, le ministre a rappelé les réformes en cours en mettant l'accent sur une nouvelle organisation plus efficace notamment envers les collectivités. Les missions des "nouvelles" DDE seront recentrées sur l'Ingénierie d'Appui Territorial. Concernant les DIR, leurs implantations permettront d'atteindre un niveau de service équivalent aux autoroutes concédées aux sociétés privées.

La fusion DDE/DDAF s'inscrit dans le contexte du développement durable.

Au titre de 2007, la réforme du permis de construire sera mise en place en deux phases afin de réussir cette réforme :

- ✓ 1^{ère} phase : au cours du 1^{er} semestre 2007, elle consistera sous forme de pédagogie à communiquer auprès des collectivités, particuliers et entreprises avec la mise en place de formation spécifique,
- ✓ 2^{ème} phase : application de la réforme au 1^{er} juillet 2007.

Au niveau du Réseau Scientifique et Technique, celui-ci reste un atout déterminant du ministère avec une ouverture plus large envers les collectivités. Nous sommes dans l'attente d'une mutation

technique avec une note pour la fin de cette année.

Le ministre a indiqué que le contrat triennal de performance établi avec le ministère du budget et de la réforme de l'Etat permettait une lisibilité et une stabilité pour "lever" les inquiétudes.

Ensuite, le dossier de présentation PLF 2007 a été expliqué dans ses grandes lignes à savoir :

- non-remplacement de 880 départs (ETPE) en 2007, 1020 en 2008 et 1300 en 2009,
- le plafond autorisé d'emplois (PAE 2007) sera de ETP soit une réduction de 1267 ETP avec le report du PAE 2006 : - 784 ETPT (2006) - 483 ETPT (2007),
- enveloppe mesures catégorielles propres au ministère : 15 ME,
- mise en œuvre "Protocole Jacob" : 19 ME.

Pour l'Indemnité Spécifique de Mobilité, le ministre a annoncé l'accord du ministère du budget que les agents non imposables actuellement le resteront même après le versement de l'ISM. Par contre, les montants prévus ne font l'objet d'aucune augmentation spécifique.

Dans le cadre du recours sur pré-positionnement (1800 dont 400 en CAP nationales), il faut se tenir au plus près des souhaits des agents. Un examen au cas par cas doit être réalisé avec une grande attention dans chaque CAP. Par contre, le ministre a indiqué qu'aucun agent "Berkani" ne serait licencié et que toutes les solutions possibles devaient être recherchées localement.

Pour le Comité Spécifique de Suivi qui « doit étudier les situations difficiles », une circulaire sera présentée pour expliquer aux DDE les marges de manœuvre.

La réflexion sur l'avenir des parcs et des ouvriers, suite au rapport COURTIAL sera poursuivie avec la remise d'un rapport devant le parlement pour la fin 2006, par l'inspecteur général Pierre-Yves DONJON de Saint-MARTIN. Le ministre considère que l'état d'esprit des conseils généraux avait évolué depuis un an sur l'avenir des parcs.

Intervention de Bernard Salandre au titre de la Fédération parue dans le courrier du militant n° 1244 du 6 octobre 2006.

Réponses du ministre :

Le ministre n'a apporté aucune réponse politique de fond sur les problèmes importants au sein du ministère. Il a précisé que le chiffre de 880 suppressions d'emploi était bien exact, qu'il y aurait un remplacement incertain des départs en retraite et de nombreuses demandes de détachement. Qu'il y avait plutôt des difficultés de recrutement que l'inverse et que le PACTE était intéressant pour l'embauche de jeunes agents sans diplôme.

Concernant le chèque transport annoncé par le Ministre Jacob, il devrait y avoir une prise en charge partielle.

La réunion du CTP Mer est compliquée à cause des textes en vigueur qu'il faut changer.

Concernant le protocole Jacob, le ministre a annoncé le chiffre total de 34 millions d'euros en 2007, en plus de la prime de 300 euros. Il estime que cela va dans le bon sens.

Le décret amiante est encore au Conseil d'Etat.

Il estime qu'un gros travail a été fait sur l'indemnité mobilité et qu'il y est très sensible.

45 cas « Berkani » restent à régler, aucune épée de Damoclès ne pèsent sur eux, la situation va se résoudre. Le ministre souhaite qu'il n'y ait aucun licenciement si ce n'est avec l'accord de l'agent.

Concernant l'avance I.S.S., le texte devrait être publié à temps. Il n'y aurait pas de difficultés particulières.

Concernant le statut « agents, chefs d'équipe » une attention véritable est portée à ce dossier et une seconde phase de travail sera organisée avec les organisations syndicales.

Sur les bases aériennes, il estime que la réforme est nécessaire. Une concertation est indispensable autour du secrétaire général. Des décisions concrètes seront prises en fin d'année.

Il confirme que les OPA sont concernés par l'indemnité de sommet de grade préconisé par le protocole Jacob.

Intervention de Sylvain De Biasi (SNPTAS)

Monsieur le ministre

Je m'inscris dans la continuité des interventions déjà énoncées et en intégrant les réponses que vous venez de formuler. Je ne développerai donc pas ici toute une série de revendications mais quelques points en réaction.

Dans votre intervention, dans ce même cadre en 2005 pour la préparation du budget 2006, vous parliez qu'en terme de dialogue social nous irions vers 2 cycles annuels de débat dans des instances formelles :

- au printemps : analyse des résultats, dépenses et remontées des besoins,
- à l'automne : programmation pour l'année suivante.

Il est à constater que si la partie programmation a été l'objet de réunions, (malheureusement dans des contraintes budgétaires fortes qui n'ont pas permis de répondre aux besoins en reconnaissance de qualification des personnels) la partie analyse des résultats, dépenses et remontées des besoins n'a été activé à aucun niveau des dialogues internes : ni au niveau local UO → BOP, ni BOP → directeur de Programme, ni DGPA ou directeur de programme vers nous.

Cet été des primes ont été décidées comme mes collègues l'ont signalé pour les directeurs de programme/à la réalisation de leurs objectifs.

Le CTPM devrait être le lieu pour faire le point, la transparence sur la réalité de l'exécution du budget 2006 et particulièrement en ce qui concerne les personnels et les services.

Nous rappelons que les CTP doivent être obligatoirement consultés pour tout changement dans l'organisation des services. Or c'est loin d'être le cas partout aujourd'hui.

Les changements structurels dans les programmes de la LOLF doivent faire l'objet d'une consultation du CTPM. Les programmes sont désormais partie intégrante de l'organisation du ministère.

Le programme SPPE a par exemple été créé sans explication, ni information sur l'avenir, nous voulons des explications sur les raisons de ce choix, un débat sur les conséquences. La circulaire du 5 septembre pose un certain nombre d'interrogations notamment sur les effectifs. Nous

rappelons que nous nous sommes positionnés pour que le ministère conserve une gestion des personnels unifiée et cohérente, gérée dans un programme spécifique.

Dans une lettre du budget du 25 juillet 2006, nous avons appris que vous deviez communiquer l'impact sur la masse salariale du ministère des mesures du protocole JACOB et comment vous allez financer intégralement ces mesures y compris l'augmentation de salaire en diminuant les recrutements, les promotions. Nous souhaiterions avoir ce document et les conséquences des mesures JACOB sur les démarches catégorielles et le schéma de recrutement que nous avons discuté fin 2005 et au printemps 2006.

En terme d'emploi ? Par rapport aux termes du contrat pluriannuel avec Bercy dont vous avez parlé et que vous nous avez toujours pas fourni, lors d'une réunion madame la DGPA nous a indiqué qu'il y aurait 50% de retour soit 10 millions d'euros pour les personnels du ministère.

Nous n'acceptons pas ce troc. Mais puisque vous avez signé sans nous demander notre avis, nous exigeons au moins la transparence : c'est à dire avoir le contrat et tous les éléments de débats dessus jusqu'aux retours.

Pour 2007

Certains de mes camarades l'on dit, le moins qu'on puisse dire c'est qu'en dehors de la casse des services, les personnels ne voient vraiment pas quelles sont vos orientations pour le service public, vos ambitions, vos projets pour les DDE, vos objectifs pour répondre aux besoins des citoyens ?

Les DDE sont exsangues, les DIR sans moyens, les bases aériennes détruites.

Dans ces conditions c'est, vous le savez certainement, la démotivation complète d'un ministère qui était pourtant jusqu'à présent fier de son action. Si nous ne sommes pas en capacité de redonner du sens à nos actions, de revaloriser nos missions il y aura beaucoup de dégâts. C'est nécessaire aussi pour les plus jeunes et pour ceux que l'on va recruter qui commencent à hésiter à rejoindre notre ministère. Vous avez évoqué certaines missions telles que l'IAT ou l'ADS. Justement qu'en est-il de l'avenir de l'IAT, quant à l'ADS la surcharge de travail est colossale pour les agents.

Vous ne pouvez pas uniquement demander le maintien de la situation, en terme d'effectif les agents sont dans de nombreux endroits à 150 voire 200 % de leur charge normale de travail. Ca devient impossible.

En terme catégoriel nous ne percevons pas le démarrage opérationnel d'une vraie politique de GPEC et de formation. Quelle est votre politique de recrutement ? Vous parlez de PACTE. Nous vous rappelons que nous sommes prêts à examiner les conditions d'accès d'agents sans diplômes. Nous ne sommes pas pour le système du PACTE mais d'autres solutions peuvent être débattues.

Mais nous nous interrogeons quand même. Est-ce là les seuls recrutements ? Les personnes qui ont un diplôme (BEPC, bac...) n'ont-elles plus leur place dans la Fonction publique ? Vous n'avez plus recruté d'adjoints depuis 2004. Quelle est la place des C voire des B statutaires ? Nous sommes interrogatifs aussi sur l'effort de requalification statutaire et salariale des filières administratives, tech-

niques, de services. Nous n'avons rien entendu sur ce sujet ni sur la poursuite de l'examen spécifique Adjoints vers SA, ni dessinateurs vers TSE, ni la sortie du statut Attachés, ni la situation des CTT par exemple. Sur l'avenir des agents Berkani nous entendons votre engagement sur le non licenciement mais la réalité dans les services est autre. On nous parle de 3 licenciements dans le Pas de Calais par exemple.

Enfin en ce qui concerne votre politique sociale dans le cadre du plan social / décentralisation : il faut être clair. Le comité spécifique de suivi ne fonctionne pas correctement. Il faut revoir son travail et les réponses apportées. Nous l'avons dit à votre directeur de cabinet la semaine dernière. Sur la prime de mobilité, elle est trop faible mais votre réponse sur la non fiscalisation pour cause de versement de prime ne peut nous satisfaire entièrement. C'est une totale défiscalisation que l'on demande.

Intervention d'André Mandard sur l'action sociale

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Cette année, le Comité Central d'Action Sociale et les Comités Locaux d'Action Sociale ont 20 ans.

L'engagement militant des représentants du personnel ? Ceux de la C.G.T. y ont pris toute leur place au sein du C.C.A.S. et des C.L.A.S., a permis de réelles avancées.

L'arrêté de Mai 1985 et la circulaire de Juin 2000 ont affirmé le rôle déterminant des représentants du personnel dans la définition de la politique d'action sociale du Ministère, tant au niveau national que local.

Sans ces instances composées de 2/3 de représentants désignés par les organisations syndicales et présidées par l'un d'entre eux, notre ministère ignorait encore la plupart des besoins sociaux des agents.

Une instruction relative à l'organisation de l'action sociale du ministère a fait l'objet de nombreux amendements de la part de la fédération C.G.T. Un bon nombre d'entre eux ont été retenus par la D.G.P.A. et permettent ainsi, semble-t-il, de sauvegarder l'essentiel de ce qui fait la substance moelle de ce domaine éminemment sensible et important. Nous souhaitons vivement comme le propose Madame Hélène Jacquot-Guimbal que d'autres corrections, que nous n'allons pas manquer de faire connaître, soient prises également en considération.

Chaque Comité doit garder le rôle défini par les textes fondateurs, la future commission régionale d'action sociale prenant position dans un nouveau dispositif lié principalement au nouveau cadre budgétaire induit par la LOLF.

Les C.L.A.S. doivent rester maître de leurs prérogatives et la commission dans son rôle.

L'action sociale estimée par vous Mme la Directrice et par vous M. le Ministre comme une priorité absolue, ne doit pas être mise en péril avec le transfert des agents vers les conseils généraux, à partir du 1^{er} janvier 2007. Il est impératif que les C.L.A.S. puissent continuer à fonctionner jusqu'au terme du renouvellement prévu au mieux à l'automne 2007.

Lors du Comité Interministériel d'action sociale du mardi 26 septembre, la délégation C.G.T. a interpellé le Ministre, M. Christian JACOB, en sa qualité de représentant de toutes les fonctions publiques et le ministre délégué aux collectivités territoriales pour qu'ils prennent en compte ce problème crucial.

Il est indispensable de connaître rapidement la situation de chaque président de C.L.A.S.

Monsieur le Ministre, la C.G.T. vous demande également de bien vouloir faire diligence, afin que les démarches entreprises par la D.G.P.A. auprès des conseils généraux aboutissent favorablement. Il en va de la survie de l'action sociale de votre ministère, qui doit être développée, afin d'améliorer très sensiblement les conditions de vie des agents et particulièrement celles des plus modestes, dans un contexte dégradé. Comme il n'est pas possible d'admettre le nouvel gel de crédits sociaux 2005, la CGT ne tolérera pas plus une diminution future des crédits dûs aux transferts d'agents. D'ailleurs, ceux-ci ne doivent pas perdre un euro de crédits d'action sociale. Un rapport récent de l'ODAS (l'observatoire National de l'action Sociale décentralisée) laisse entrevoir de sérieux problèmes à court terme pour l'action sociale des collectivités territoriales.

En effet, les dépenses d'action sociale des départements explosent littéralement, la nette progression du RMI et de l'APA en sont les principales

raisons. L'ODAS signale que les départements risquent ainsi de se voir cantonnés à la gestion des allocations au détriment de leur politique d'action sociale. Les budgets des conseils généraux sont de plus en plus exangues.

Un bilan sera sans doute à initier, afin d'appréhender réellement la situation de chaque agent transféré vis à vis de l'action sociale. L'Etat et le Ministère ont des obligations à honorer.

Le budget de l'action sociale doit voir son enveloppe fortement augmentée, hors accompagnement social. Les prestations ministérielles ne sont pas au niveau où elles devraient être. Le logement, la scolarité, la restauration, les vacances des jeunes, l'arbre de Noël, les crédits d'initiative locale, doivent connaître une amélioration sensible. Les spécificités des agents des DOM/TOM doivent enfin être reconnues pleinement et ainsi permettre de gommer définitivement la discrimination qu'ils subissent.

Des moyens humains et financiers doivent assurer la pérennité et le développement des organismes associatifs du ministère. L'Etat et le ministère doivent maintenir les moyens à la M.G.E.T.

Avec la mise en place du nouveau plan triennal concernant les travailleurs handicapés, l'obligation

de 6 % minimum de travailleurs handicapés à l'Équipement doit absolument être respectée. UN effet sans précédent de communication et de sensibilisation doit être diligenté. La contribution au F.I.I.P.H. qui correspond à des pénalités, apparaissent sur le budget de l'action sociale est inacceptable.

La mise en œuvre d'une véritable politique d'action sociale vis à vis des retraités, dont le nombre est amené à croître dans d'importantes proportions, nécessitent aussi des moyens conséquents. Des besoins nouveaux vont émerger, le fonds de concours reversé tous les ans par le comité d'aide sociale et qui vient abonder les crédits sociaux va sensiblement diminuer en 2007, pour s'éteindre en 2009. Une partie de ce fonds de concours a permis entre autres cette année, de mettre en place le nouveau prêt d'installation.

La C.G.T. a bien pris acte de l'augmentation du budget de l'action sociale. Celle-ci mérite un examen approfondi, notamment les mesures nouvelles.

La C.G.T. se prononce en adéquation avec ce que j'ai évoqué précédemment pour un véritable bon en avant correspondant à un quasi doublement des crédits sociaux.

Intervention de Patrick Fabre (SNOPA)

Monsieur le Ministre,

Le dossier concernant l'avenir des Parcs et des OPA rentre maintenant dans sa seconde phase, celle du cadre juridique et politique, celle de l'élaboration du rapport devant le Parlement.

La réunion du 9 octobre est très attendue par les OPA, par notre syndicat.

Pour nous, il est capital de prendre des dispositions afin d'assurer un avenir pérenne des parcs et permettre, avec un statut commun Etat/Collectivités, de recruter des OPA.

Depuis deux années, des étapes ont été franchies, notamment au travers du rapport Courtial, mais également vis-à-vis de la meilleure approche de l'ensemble des partenaires.

Le professionnalisme des OPA remplissant leur mission dans un cadre de Service Public est reconnu, c'est très important et démontre le rôle capital des Parcs pour l'Etat et les collectivités.

Garantir l'avenir, c'est avant tout préserver ses forces, ses compétences, et surtout le rôle des Parcs mis en évidence dans le rapport Courtial.

Préserver l'avenir des Parcs, c'est garantir l'avenir de notre catégorie et cela passe par un statut ouvert aux collectivités.

Sur cette question, du travail reste à faire, même à l'intérieur de notre ministère.

Il est urgent de sortir des fausses idées répandues pendant des années sur un statut qui serait généreux pour les OPA et onéreux pour les partenaires.

Au mois de juillet, vous avez dû dans l'urgence, en réponse à notre interpellation, réajuster la grille des salaires, qui était descendue au-dessous du SMIC.

C'est toute la grille ouvrière qui aujourd'hui flirte avec le SMIC, alors que les exigences de recrutement, tant en terme d'expériences professionnelles que de diplômes, sont toujours plus fortes.

Nous entendons dans le cadre des prochaines réunions sur l'évolution du statut, sortir de ces préjugés, afin de faire mesurer à tous, l'importance de ce statut pour l'avenir.

Sur les effectifs, cela a été affirmé par différents services du ministère dans cette période de transition : il est important de préserver l'efficacité des Parcs et cela pose directement la question du recrutement actuel dans les services.

Il y a un verrouillage sur cette question, une demande de recrutements au compte-gouttes qui impose d'ores et déjà des réorganisations, des abandons d'activités, un affaiblissement du rôle des Parcs, alors que l'objectif affiché est de préserver l'outil.

Au travers de votre courrier du 8 août 2006, vous partagez notre demande de réaliser auprès des Services Maritimes, le même travail qui a été effectué dans les parcs DDE.

Cela est très important, les Services Maritimes, comme l'ensemble des Services Spécialisés, sont des références dans leur domaine.

Là aussi, nous entendons l'engagement de ce travail et définir enfin un cadre permettant de préserver ces services spécialisés.

Une nouvelle fois, notre syndicat vous interpelle sur le dossier du congé de fin d'activité amiante concernant les OPA des Services Maritimes.

Cela fait près de trois ans, et principalement à chaque présentation budgétaire, qu'il nous est dit que sa sortie est imminente, La raison principale évoquée de ce retard étant le désaccord du ministère de l'Armée avec le Budget.

Durant ce temps, des OPA sont décédés, d'autres dont dû interrompre leur activité en raison de cette maladie.

Devant ce blocage, nos sections ont interpellé des parlementaires, dont certains par le biais du parlement ont interpellé le gouvernement.

Sur cette question, le mardi 27 juin 2006, le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, en première séance de l'Assemblée nationale,

Intervention de François Recher (Ports et Docks)

Monsieur le Ministre,

En qualité de représentant des officiers de port CGT, je profite de ma présence à ce CTPMinistériel, seule instance paritaire dont nous disposons depuis des années, pour évoquer une nouvelle fois un sujet qui, avec le temps, devient un serpent de mer de ce ministère : le CTP Mer.

Depuis la séance inaugurale en présence de votre prédécesseur, Jean-Claude Gayssot, c'est le silence radio quant à son fonctionnement.

Ce n'est pas faute de relances de la part de notre organisation syndicale.

On pourrait croire que cette instance, légalement constituée, est le symbole d'un particularisme maritime qui offusque ce ministère « terrien ».

D'engagements irrévocables de le réactiver à des promesses toujours non tenues, par des interlocuteurs parfois sincèrement convaincus mais se heurtant à des accords de façade discrètement sabotés en sous-marin, nous en sommes actuellement au point mort.

Ma question est simple : cette instance vat-elle enfin fonctionner ?

A l'heure où se mettent en place la décentralisation des ports d'intérêt national, la refonte des structures littorales et un nouveau code des ports comportant une séparation ubuesque des autorités, entre autorité portuaire et autorité investie

répondait à un parlementaire en précisant que le décret pourrait être publié dans un délai de quatre à cinq mois.

Par hasard, nous avons appris que le décret concernant la Défense (source de blocage) est sorti le 7 avril 2006 août n° 2006-418 et l'arrêt d'application le 21 avril 2006, soit près de deux mois avant la réponse à l'assemblée nationale du ministre...

Je pense qu'aujourd'hui nous aurons une réponse sérieuse.

Le deuxième point que nous tenons à aborder est la question des évolutions statutaires et pas seulement en lien avec le nouveau statut, mais également à partir de la situation d'aujourd'hui.

Les OPA attendent pour 2007, des évolutions statutaires répondant tout à la fois à leurs revendications et à l'évolution de leurs métiers.

Les OPA sont aujourd'hui plus que jamais mobilisés pour gagner ces garanties pour leur avenir et sortir d'un quasi blocage statutaire.

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

des pouvoirs de police, il est urgent de sortir des faux-fuyants qui nous ont été jusqu'ici opposés.

Nous attendons une réponse précise, il en va de la crédibilité de ce ministère. Merci monsieur le Ministre. »

Réponses du ministre :

Concernant la concertation Lolf, le ministre veut développer un lien de dialogue social au niveau régional

Il estime que le comité de suivi marque une bonne volonté générale même s'il faut trouver un équilibre entre le traitement local et le traitement général.

L'action sociale va dans le bon sens avec une augmentation de 14 % des crédits de paiement en 2007 et + 7 %, augmentation la plus forte depuis 5 ans !

Concernant les Parcs, M. Donjon de St Martin va poursuivre son travail et un rapport au Parlement paraîtra d'ici fin 2006 ce qui représente une grosse évolution depuis un an.

En ce qui concerne les phares et balises, MM. Raulin et Gandil mèneront la concertation.

La DGPA est au travail sur le statut des agents d'exploitation.

Bernard Salandre intervient pour savoir où on en est de la réflexion sur le C.T.P.Mer ? Il met en avant le problème soulevé dans les CETE Labos sur la revalorisation des frais de déplacement. Une réponse de la DGPA sera donnée au CTPM du 10 octobre 2006.

Compte rendu - commission n° 4 du C.C.A.S. du 20 septembre 2006

Présents pour la C.G.T. : Colette WATELLIER, Guy SIBUT et André MANDARD.

I. Approbation du compte rendu du 8 juin 2006

Des modifications sont à apporter au document, notamment le préambule qui traitait des points divers en attendant l'arrivée de M. GOETZ.

Mme WATELLIER et M. SUTEAU Président du C.G.C.V. ont apporté des rectifications sur le document qui sera transmis prochainement.

II. Point rétrospectif sur les travaux de la commission n° 4

Un point sur le travail de la commission est fait pour Mme Claudette QUINTILLA (DGPA), par M. NIQUET (CFDT), Président de la Commission.

Un courrier rappelant les axes de travail de la commission sera envoyé aux membres pour validation par courrier électronique.

III. Mini - séjour, C.G.C.V.

La C.G.T. a rappelé les conditions, notamment sociales, pour lesquelles cette prestation a été mise en place.

Madame LAFARGE indique que le dialogue de gestion des centres de vacances a démarré depuis le 19 septembre 2006.

Elle indique qu'il faut préserver les relations au niveau départemental et éviter le filtrage au niveau du RBOP.

La charte des mini - séjours doit faire l'objet d'une rénovation car ce type de séjours devra faire l'objet d'une déclaration (obligation de déclaration pour tout séjour de 1 à 3 jours).

L'impact financier est à prendre en compte :

- BAFA en encadrement coût + élevé.

Enfin, la commission a pris acte de la demande d'un mini - séjour par les régions Limousin et Auvergne pour 2007 lors de la dernière réunion. La commission n'a pu rendre un avis car aucun dossier sur les répartitions financières et sur le prestataire n'a été fourni. Cela met en difficulté le CGCV, la D.D.E. mais aussi les partenaires associatifs et mutualistes car la commission ne connaît pas le prestataire et peut vérifier la responsabilité de chacun dans l'organisation d'un tel séjour.

Mme LAFARGE (D.G.P.A.) précise qu'un éclaircissement ou une expertise juridique de la part de la DAFAG semble indispensable pour bien cadrer la responsabilité de chacun dans l'organisation de ce genre de prestation.

La future rédaction de la charte devra tenir compte de cette expertise.

La commission se prononce pour que le CGCV et la FNASCEE restent des référents, même s'ils ne sont pas sollicités comme maître d'œuvre ou maître d'ouvrage. La CGT et la commission souhaitent également que la circulaire CIL permette une plus large utilisation de ces crédits dans le cadre des séjours des enfants.

IV. Unité d'accueil

L'attribution d'une subvention n'ouvre pas automatiquement un versement globale de ce budget.

En effet pour tout versement en 2 voir 3 parties, il est demandé de justifier la dépense dès le premier virement. Dans le département des Landes une subvention de 50.000 euros avait été accordée au titre de l'exercice 2005. Un premier versement a été fait en septembre 2005 d'un montant de 25.000 euros, la DGPA et la commission n° 4 du C.C.A.S. attende de recevoir le bilan de la dépense pour engager le solde de la subvention.

Il serait judicieux d'informer les différents acteurs sur le mode opératoire en vue de l'obtention de tels crédits.

La fiche de synthèse des opérations se voit aussi renouvelée et portera de nouveaux renseignements permettant à la commission de prendre plus facilement ses décisions d'attribution.

V. Restauration

Claire LAFARGE indique qu'une réflexion va être menée sur les coûts de la restauration induits par la future organisation géographique des Unités d'Etat.

En effet, en 2007 avec la réorganisation des services certains agents n'auront plus accès à un coin repas.

VI. Etat de réalisation C.G.C.V.

2006 : 90 % en 2005 : 92 %

Le nombre d'enfants accueillis en 2006 est de 2342. La MGET et le CGCV réunis accueillent 3000 enfants.

Un léger tassement est observé en 2006.

La baisse de fréquentation est peut être liée au tarif plus ou moins élevé pour les catégories d'agents ayant de faibles revenus. Une réflexion pourrait être menée sur la mise en place d'une nouvelle subvention car le report des 14 000 euros, observé sur le budget de l'Action Sociale en 2005 sur les subventions vacances, pourrait permettre de créer une aide pour les agents et ainsi de faire profiter à leurs enfants des séjours CGCV.

Séjours 18 – 25 ans :

L'Assemblée Générale de l'Association CGCV a décidé d'abandonner cette expérimentation. Les raisons sont multiples, le plus récurrent d'ordre financier, mais le CGCV n'exclut pas la possibilité de choisir d'autres pistes se rapprochant un peu plus des préoccupations de ces jeunes adultes.

La mise en place d'une subvention spécifique 18 – 20 ans serait peut être une réponse au manque d'intérêt de cette population pour ce type d'action.

Pistes de réflexions avancées :

- diplôme BAFA,
- Permis de conduire.

Stéphane SUTEAU signale en outre que la formation de 30 animateurs BAFA verrait le jour en 2007. En effet le manque de personnel les oblige à mener cette action. Le coût élevé de ce type de formation empêche certains agents de pouvoir inscrire leur enfant, c'est pourquoi le CGCV n'exclut pas l'idée d'une aide à la formation pour les cas difficiles.

Divers :

- Examiner l'accès aux séjours CGCV pour les départements d'Outre-Mer,
- Réflexions à mener en liaison avec la commission n° 5 sur la mise en place de mini - séjours pour les retraités et possibilité de mettre en place des conventions avec des partenaires pour des accueils en résidence.

Prochaine réunion sur une journée le 10 janvier 2007.

*Déclaration d'André Mandard, Président du C.C.A.S.
au Ministre de la Fonction Publique*

Monsieur Christian JACOB
Ministre de la Fonction Publique

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la décentralisation, le Ministère de l'Équipement est fortement concerné par les transferts d'agents, puisque ce sont 30 à 35.000 qui devraient rejoindre les Conseils Généraux à partir du 1^{er} janvier 2007.

L'action sociale à l'Équipement se décline localement dans les départements à travers des Comités Locaux (C.L.A.S.), composés majoritairement de représentants du personnel et présidés par l'un d'entre eux.

Bon nombre de ces représentants, pour beaucoup agents d'exploitation de la route, sont touchés par les transferts.

Début 2007, de nombreux C.L.A.S. risquent ainsi de se retrouver dans l'impossibilité de fonctionner, sachant que les élections renouvelant les mandats des Présidents de C.L.A.S. n'interviendront qu'au mieux à l'automne.

La Direction Générale du Personnel et de l'Administration de l'Équipement mène actuellement des négociations avec les Conseils Généraux et l'Assemblée des Départements de France, afin que les Présidents et membres des Comités Locaux, puissent continuer d'exercer leur mandat jusqu'au terme du renouvellement. Ceci, pour ne pas mettre en péril l'action sociale de proximité.

Monsieur le Ministre, afin d'appuyer cette démarche, je vous demande au nom de la délégation C.G.T. du C.I.A.S. et au titre de Président du Comité Central d'Action Sociale de l'Équipement, de bien vouloir faire diligence auprès des autorités compétentes et d'interpeler sur le sujet M. Brice Hortefeux, Ministre délégué aux collectivités territoriales. Il en va de la survie de l'action sociale du Ministère de l'Équipement qui représente selon les propos de la Directrice Générale, Mme Hélène Jacquot-Guimbal, et du Ministre, M. Dominique Perben, une priorité absolue pour leur Ministère.

Monsieur André MANDARD
Président du Comité Central
d'Action Sociale de l'Équipement